

Congé pénitentiaire prolongé

J'ai débuté à rédiger ce texte dans la tribune du site justice-en-ligne.be/Les-permissions-de-sortie-et-les-conges-penitentiaires.

Je le poursuis ici vu l'espace réduit accordé sur le site.

IN situ.

Je suis sidéré des textes concernant les congés pénitentiaires prolongés (ils n'existaient peut-être pas à l'époque où les textes ci-dessus ont été rédigés et probablement obsolètes).

Aujourd'hui les CPP ne sont pas accordés à la demande du détenu, mais **décidé** par la prison (la direction je suppose) sans avis et sans information du détenu.

Je parle d'un **cas réel**, au jour d'aujourd'hui (mars 2025).

M. X (bien connu par moi) est mis en congé pénitentiaire du jour au lendemain (prison de St-G) et sans information. Il se retrouve ainsi proprement à la rue, il n'a plus de domicile (son adresse de référence est l'adresse de son dernier CPAS dont il dépendait à la veille de son incarcération) et il n'a aucune ressource. Il ira augmenter le nombre de SDF complètement précarisés qui traînent à la rue. Il s'avère après consultation de son ex-assistante sociale (du CPAS) qu'il n'a droit à pratiquement aucune aide du CPAS - il reçoit pour l'instant la somme mensuelle

Suite

de 105 € attribué comme argent de poche aux prisonniers.

Si le CPAS ne peut lui venir en aide à qui s'adresser ? Il s'agit plus que d'une double peine, puisqu'on le condamne à la mendicité et on ne lui offre même pas un toit !

Le CPAS n'est-il pas le dernier recours ? Dans quel pays vivons-nous pour arriver à une telle indignité !

Je ne sais à qui ce texte est destiné, qui lit ce site ? Et puis-je espérer une réponse qui me permettrait d'aider cette personne sans délai.

Depuis sa sortie de prison, la personne a dormi essentiellement dans la rue, suite à une pneumonie qui en a résulté, et qui l'a amené à l'hôpital Brugman pendant une dizaine de jours, puis, après guérison, a trouvé refuge au home Transit pour 3 jours. Ne relevant pas des critères spécifiques aux hôtes de ce home il a pu obtenir un séjour (la nuit uniquement) d'une semaine à Pierre d'Angle.

Que fera-t-il lundi prochain ? Retourner en prison (qu'il n'a pas demandé de quitter, et probablement n'aurait pas accepté, s'il avait été averti des conditions qui l'attendaient.

Espoir possible ? Je finis par en douter.

Dans l'attente de vous lire.